

## COVID-19 – Continuité pédagogique Fiche parents des élèves du 2<sup>nd</sup> degré

### L'équipe de direction aux parents des élèves de la cité scolaire

Lors de son allocution aux français le 12 mars 2020, le Président de la République a annoncé la fermeture des établissements scolaires à partir du lundi 16 Mars 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre, dans le contexte de l'épidémie COVID 19. Les élèves vont poursuivre leurs apprentissages à domicile, avec l'aide et le soutien de leurs professeurs, et en s'appuyant sur les outils nationaux, ainsi que ceux délivrés dans notre académie.

La mesure d'éloignement vise à limiter la diffusion de la maladie causée par le Coronavirus. Cette mesure de fermeture ne constitue évidemment pas le début d'une nouvelle période de vacances scolaires.

Votre enfant va en effet bénéficier pendant la période d'éloignement de l'établissement d'une continuité pédagogique. Cette continuité permet de préserver un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, d'entretenir les connaissances déjà acquises et d'en faire acquérir de nouvelles, en gardant les objectifs d'une année scolaire ordinaire. **C'est aussi la raison pour laquelle nous avons demandé aux lycéens, plus autonomes, de se conformer à leur emploi du temps actuel pour organiser leur temps de travail au domicile.**

### ANTICIPER

- Je consulte régulièrement le site de l'académie de Bordeaux ([www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr) rubrique coronavirus) et celui de l'établissement pour rester informé sur l'évolution de l'épidémie.
- Je m'assure que mon enfant est en possession de ses codes d'accès à PRONOTE et à LYCÉE CONNECTÉ : <https://lyceeconnecte.fr/> (pour les élèves du lycée uniquement) pour recevoir toutes les informations importantes concernant sa scolarité.

### Accompagner

Si je dispose d'une connexion internet :

- Mon enfant se connecte à PRONOTE ou LYCÉE CONNECTÉ (  ) afin de consulter les informations déjà disponibles. Je consulte également le site de l'académie ainsi que celui de l'établissement.
- J'ouvre un compte pour mon enfant sur la plateforme du Centre national d'enseignement à distance (CNED) « Ma classe à la maison » et je l'accompagne dans la prise en main de cet outil :
  - pour les collégiens : <https://college.cned.fr>
  - pour les lycéens : <https://lycee.cned.fr>

Dès les premiers jours de la période, mon enfant recevra de la part de ses enseignants des consignes pour réaliser des activités scolaires visant des révisions ou de nouveaux apprentissages.

- Je vérifie que mon enfant s'est bien connecté à son espace numérique de travail (PRONOTE ou lycée connecté) pour prendre connaissance des consignes des professeurs.

Si je ne dispose pas d'une connexion internet :

- Je prends contact avec le chef d'établissement pour connaître les modalités de travail de mon enfant pendant la période d'éloignement.

Dans tous les cas, je prodigue des encouragements à mon enfant pour qu'il persévère dans son travail.

**En cas de difficulté**, je prends contact (messagerie Pronote) avec le professeur principal de la classe ou un membre de l'équipe pédagogique et de direction.

La situation étant évolutive, je consulte le site de l'établissement pour prendre connaissance des consignes actualisées. A défaut, je prends contact avec le chef d'établissement.

**Nous insistons sur la nécessité d'accompagner le suivi du travail de vos enfants car les nouvelles parties du programme qui seront abordées pendant cette période ne seront pas reprises à leur retour dans l'établissement. Les élèves ne doivent pas hésiter à poser des questions au fur et à mesure à leurs professeurs en utilisant la messagerie disponible sur Pronote.**

Les conseils de classe sont maintenus mais se tiendront à huis clos sans la présence des parents et des élèves et avec une équipe pédagogique restreinte. Si les représentants des parents d'élèves ont des questions à aborder, nous les invitons à me les adresser par mail et nous y répondrons.

Vous pouvez compter sur la mobilisation et l'engagement de tous, et particulièrement de l'équipe pédagogique, éducative et administrative de la cité scolaire pour maintenir durant cette période transitoire une continuité pédagogique de qualité, au service des progrès de tous les élèves.

L'équipe de direction de la cité scolaire

Le Proviseur,

La Principale adjointe,

La Provisoire adjointe,

M. Cauquil

Mme Grédoire

Mme Roëlandt